
CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 Janvier 2020

COMPTE-RENDU

Le 23 janvier 2020, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 17 janvier 2020.

Date d'affichage de la convocation : 17 janvier 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 28 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 22

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François de **GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Gilles **GAUTHIER**, Léonie **SIBIRIL**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Olivier **BAILLOT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L'HOURL**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLEACH**, Céline **PAUCHET**, Gérald **GUÉGUEN**, Nicole **SEGALEN**, Vanessa **LENOIR**, Alban **LE ROUX**.

Avait donné procuration : Florence **VALLERY-RADOT** à Yolande **VERDES**, Patrick **BERNARD** à Gaël **LE CLEACH**, Yann **CASTELOOT** à Nicole **SEGALEN**.

Absente : Sandrine **JACQ**

Secrétaire de séance : Céline **PAUCHET**.

Assistait également : Annie **SALIOU**, DGS.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1. Vote des subventions aux associations :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions des commissions et à fixer les montants des subventions allouées aux associations pour 2020.

Madame Isabelle D'ARBOUSSIER propose une augmentation de la subvention allouée à Carantec Culture, considérant le coût élevé de locations de salles et d'instruments.

Madame Clotilde BERTHEMET considère que l'association n'a pas affiché d'évènements majeurs ou nouveaux et qu'en commission pour cette raison il n'a pas été proposé d'augmenter leur subvention de 2000 € allouée en 2019.

Monsieur François de GOESBRIAND donne un avis favorable à la proposition d'Isabelle D'ARBOUSSIER. Il indique que Carantec Culture propose des animations variées et régulières. La trésorerie peut sembler bonne, mais elle laisse peu de souplesse, entre les cachets et l'hébergement des artistes.

Mr Alban LE ROUX dit :

« Nous rejoignons les propos d'Isabelle d'Arboussier sur la demande de Carantec Culture et nous portons une réserve sur la subvention de 4000 € accordée au Festival sur trois jours Ad Lib.

Vous êtes souvent prompts à demander les participations d’Henvic pour le foot, de Taulé pour le Hand, mais vous avez moins de promptitude à solliciter Saint Martin ou Morlaix Communauté pour Ad Lib, qui ne participent pas financièrement au Festival alors que ces collectivités sont directement concernées.

En outre, comme il est rappelé par Isabelle et François, l’association Carantec Culture est dotée de seulement 2000€ cette année pour une implication à l’année sur Carantec, une différenciation avec Ad Lib qui peut poser question au regard de leur engagement respectif. Nous sommes donc favorables à une augmentation de cette subvention pour Carantec Culture. Pour le reste, nous vous suivons, c’est la raison pour laquelle nous voterons pour l’attribution des subventions aux associations. »

Monsieur Jacques AUTRET précise qu’une augmentation de 2 000 à 3000 € est possible, dans la mesure où l’enveloppe des subventions votées chaque année au BP est supérieure aux attributions pour permettre l’examen des demandes tardives.

Monsieur Le Maire propose de retenir les propositions des commissions et de fixer la subvention de Carantec Culture à 3 000€.

Après en avoir délibéré par 21 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal fixe le montant des subventions 2020 ainsi qu’il suit :

Thème	ASSOCIATIONS CARANTÉCOISES	subventions souhaitées	Proposition commission Finances
Art et Culture	Association Artistique	7 500 €	7 500 €
Art et Culture	Association Kerga	600 €	200 €
Art et Culture	Carantec Culture	4 000 €	3 000 €
Art et Culture	Club Informatique Carantec	500 €	500 €
Art et Culture	Etoile ciné	4 500 €	4 000 €
Art et Culture	Carantec Mon Amour	3 000 €	3 000 €
Animation	AD LIB	6 000 €	4 000 €
Animation	Airs de Fêtes	5 000 €	5 000 €
Animation	Cap Carantec (association des commerçants)	2 000 €	2 000 €
Animation	La petite place derrière l’église	500 €	500 €
Animation	Le Tao du Dragon Celtik (Rockiavelic)	2 000 €	1 500 €
Sous-Total ...		35 600 €	31 200 €
Sport	Association Sportive Golf de Carantec	1 000 €	1 000 €
Sport	Club d'Aviron	1 500 €	1 500 €
Sport	Club Nautique de Carantec	4 900 €	4 000 €
Sport	Entente sportive Carantec-Henvic Foot	5 000 €	4 000 €
Sport	Judo Club Carantécois	oui	400 €
Sport	Le Tao du Dragon Celtik	2 000 €	450 €
Sport	Taulé Carantec handball	3 000 €	3 000 €
Sport	Tennis Club des Deux Baies	7 500 €	7 500 €
Sport	Zumba : sportez-vous bien	400 €	400 €
Sous-Total ...		25 300 €	22 250 €

Jeunesse	Amicale Laïque	3 500 €	3 500 €
Jeunesse	APEL Saint-Joseph	500 €	500 €
Jeunesse	Association Sportive Collège des 2 Baies	750 €	750 €
Jeunesse	Foyer Socio-Educatif Collège des 2 Baies	400 €	300 €
Jeunesse	RASED		121 €
Sous-Total ...		5 150 €	5 171 €
Social et Santé	Amis de Kerlizou	2 000 €	1 500 €
Social et Santé	Carantec Action Anti Vespa Velutina	500 €	500 €
Social et Santé	Foyer pour tous	500 €	500 €
Sous-Total ...		3 000 €	2 500 €
TOTAL ASSOCIATIONS CARANTECOISES ...		69 050 €	61 121 €
Thème	ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	subventions souhaitées	proposition commission des Finances
Art et Culture	Bibliothèque Sonore de Quimper	oui	35 €
Sous-Total ...			35 €
Social et Santé	AFSEP (Sclérosés en Plaque)	oui	20 €
Social et Santé	ASAD	oui	20 €
Social et Santé	Comité départemental Résistance et Déportation	oui	20 €
Social et Santé	Enfance et partage	oui	20 €
Social et Santé	France Alzheimer 29	oui	20 €
Social et Santé	France Handicap	oui	20 €
Social et Santé	Handi'chiens	oui	20 €
Social et Santé	Jonathan Pierres Vivantes	oui	20 €
Social et Santé	Laryngectomisés et mutilés de la voix	oui	20 €
Social et Santé	Paroles	oui	20 €
Social et Santé	Prévention routière	oui	20 €
Social et Santé	Resto du cœur	oui	100 €
Social et Santé	Rêves de clown	oui	20 €
Social et Santé	Secours Catholique	oui	20 €
Social et Santé	SOS Amitié	oui	20 €
Social et Santé	Vie Libre (lutte contre l'alcoolisme)	oui	20 €
Sous-Total ...			400 €
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES ...			435 €
TOTAL SUBVENTIONS ...			61 556 €

2. Convention entre la commune et l'école Saint-Joseph pour la cantine et la garderie :

Monsieur Jacques AUTRET propose au Conseil Municipal, suite à l'avis favorable des commissions réunies le 14 janvier 2020, d'approuver les termes de la convention jointe au projet de délibération et d'autoriser le maire à la signer.

Cette convention permet de fixer dans la durée les conditions d'intervention de la commune dans l'aide au financement des activités périscolaires, cantine et garderie de l'école Saint Joseph. L'enveloppe de 12 000 € allouée en 2019 représentait une participation de 132 € par enfant.

Monsieur Alban LE ROUX intervient :

« Après les débats que nous avons eus en commission, nous redisons notre satisfaction de la mise en place de cette convention qui apporte une aide transparente et pérenne à l'école Saint Joseph.

Pendant six ans vous avez raillé nos prises de position sur ce sujet. Mais, il n'était en effet pas concevable pour nous qu'une seule association mobilise 20% du montant total du budget alloué à l'ensemble des autres associations carantécoises.

Aujourd'hui cette convention permet enfin de clarifier la situation :

- Elle précise à la fois les services et la destination de cette aide.
- Elle précise aussi les modalités financières de la participation communale par année.

Vous levez donc nos interrogations et nous nous en félicitons. »

Monsieur François de GOESBRIAND propose de fixer le coût par enfant à 135 €.

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après avis favorable de la commission des Finances du 14 janvier, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention jointe fixant les conditions de participation de la commune au financement de la cantine et de la garderie de l'école Saint-Joseph,
- Fixe le montant par enfant 2020 à 135 €
- Dit que ce montant sera revalorisé chaque année selon le dernier indice du prix du coût de la vie,
- autorise Monsieur Le Maire à la signer.

3. Avenant au contrat d'éclairage public avec Eiffage :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à signer un avenant pour prolonger d'un an le contrat d'éclairage public, passé avec Eiffage le 22 décembre 2015. Ce marché était un marché à bons de commande signé pour 4 ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019, pour un montant global de 120 000 €.

4. Cession du talus bordant la propriété 42 rue Jean Bart :

Monsieur Le Maire expose :

Par une délibération du 17 mai 2018 le Conseil Municipal avait donné son accord pour céder à Monsieur Alexandre Penn, 42 rue Jean Bart, le talus qui borde sa propriété. Dans ce projet la commune conservait uniquement la voie d'accès à la grève dont la largeur de 3.50 m n'était pas modifiée.

Afin de répondre à la demande de Monsieur Penn qui souhaite confier la rédaction de l'acte à son notaire, le conseil est invité à délibérer à nouveau.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour :

- déclasser le talus du Domaine Public Communal,
- céder le talus d'une largeur d'environ 3.5 m sur 68 m de long, soit une surface approximative de 241m²,
- fixer le prix à 12€ le m², conformément au prix des Domaines,
- dire que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Jean-François GEFFRAY.

5. Application de la délibération en faveur du logement social. Acquisition d'un lot par la Commune dans le lotissement Charles rue des Jonquilles :

Monsieur Le Maire expose :

En application des délibérations du Conseil Municipal en date des 24 mai 2007 et 5 juillet 2007 relatives à la mise en place de mesures en faveur de l'installation de familles jeunes et modestes sur la commune, un accord a été trouvé avec le propriétaire d'un terrain situé rue des Jonquilles, sur lequel il crée un lotissement de 8 lots.

Une convention doit être passée afin de fixer les conditions de cession à la commune d'un lot, d'une surface de 300 m², au prix du terrain non viabilisé, soit 25 € le m².

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à :

- procéder à l'acquisition du terrain après viabilisation au prix de 25 € le m² soit 7 500 € (300 m²x 25 €),
- dire que les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Me Gwenaëlle BERROU-GORIOUX, Notaire à Plougasnou,
- autoriser l'ouverture des crédits au BP 2020,
- donner son accord pour céder ce terrain au prix supporté par la commune, soit le prix d'achat augmenté des frais d'acte.